

COMPTES ANNUELS

Famille Partage Espérance

25 Rue Balzac
75008 PARIS

DATE DE CLOTURE : 31/12/2025



Sommaire

Etats financiers - Bilan - Actif.....	3
Etats financiers - Bilan - Passif.....	4
Etats financiers - Compte de résultat de l'exercice.....	5
Règles et méthodes comptables.....	7
Charges à payer et Produits à recevoir.....	10

Etats financiers : Bilan - Actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement (II)	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets (...), droits et valeurs similaires	0	0	0	0
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	0	0	0	0
Participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	200 000	0	0	200 000
Autres titres immobilisés	20 000	0	0	20 000
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL immobilisations financières	220 000	0	0	220 000
TOTAL de l'actif immobilisé (III)	220 000	0	0	220 000
Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production	0	0	0	0
Produits finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
TOTAL Stock et en-cours	0	0	0	0
Créances clients et comptes rattachés	0	0	0	0
Autres créances	0	0	0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0	0
Capital souscrit appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	0	0	0	0
Actions propres	0	0	0	
Autres titres	0	0	0	
Instruments financiers à terme et jetons détenus	0		0	
Disponibilités	1 384 872		0	1 484 991
TOTAL Valeurs mobilières de placement	1 384 872	0	0	1 484 991
TOTAL de l'actif circulant (IV)	1 384 872	0	0	1 484 991
Frais d'émission des emprunts (V)	0		0	0
Primes de remboursement des emprunts (VI)	0		0	0
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)	0		0	0
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF	1 604 872	0	0	1 704 991

Etats financiers : Bilan - Passif

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital [dont versé...]	2 440 000	2 440 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0	0
Ecart de réévaluation	0	0
Ecart d'équivalence	0	0
Réserve légale	0	0
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	-566 424	-466 091
TOTAL Réserves	1 873 576	1 973 909
Report à nouveau	-273 644	-273 644
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	0	0
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
TOTAL des capitaux propres (I)	1 599 932	1 700 265
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	0	0
TOTAL des provisions (II)	0	0
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
Instruments financiers à terme	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 520	4 370
Dettes fiscales et sociales	420	356
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	0	0
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL des dettes (III)	4 940	4 726
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)	0	0
TOTAL GENERAL DU PASSIF	1 604 872	1 704 991

Etats financiers : Compte de résultat de l'exercice

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
	Total	Total
Ventes de marchandises	0	0
Production vendue	0	0
Montant net du chiffre d'affaires	0	0
Production stockée	0	0
Production immobilisée	0	0
Subventions	0	0
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0	0
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Autres produits	100 333	104 301
Total des produits d'exploitation (I)	100 333	104 301
Achats de marchandises	0	0
Variation de stock (achats de marchandises)	0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Variation de stock (achats de matières premières)	0	0
Autres achats et charges externes	100 293	108 025
Autres achats et charges externes - Y compris : redevances de crédit-bail mobilier	0	0
Autres achats et charges externes - Y compris : redevances de crédit-bail immobilier	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés	0	0
Salaires	0	0
Cotisations sociales	0	0
Chargement...	0	0
Dotation aux amortissements et aux dépréciations : Sur immobilisations : dotations aux amortissements	0	0
Dotation aux amortissements et aux dépréciations : Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	0	0
Dotation aux amortissements et aux dépréciations : Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	0	0
Dotation aux provisions	0	0
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0	0
Autres charges	0	0
Total des charges d'exploitation (II)	100 293	108 025
Résultat d'exploitation (I - II)	-2 960	-3 723
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	0	0
Produits financiers de participations	0	0
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	3 287	4 079
Reprises sur dépréciations et provisions	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits des cessions d'immobilisations financières	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0	0
Total des produits financiers (V)	3 287	4 079
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change	0	0
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0	0
Total des charges financières (VI)	0	0
Résultat financier (V - VI)	3 287	4 079
Résultat courant avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	327	356
Produits exceptionnels (VII)	0	0
Charges exceptionnelles (VIII)	0	0
Résultat exceptionnel (VII - VIII)	0	0

Participation des salariés aux résultats (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	327	356
<i>Total des produits (I + III + V + VII)</i>	<i>103 620</i>	<i>108 381</i>
<i>Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)</i>	<i>100 620</i>	<i>108 381</i>
Bénéfice ou perte	0	0

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2025 a eu une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1.604.872 euros. Le résultat net comptable est nul.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10 juin 2026.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Le Fonds de dotation FAMILLE-PARTAGE-ESPERANCE a été créé le 9 mai 2011 dans le cadre de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 dans le but de contribuer à l'hébergement, la protection ou l'accompagnement des personnes. Dans ce cadre, le fonds retient des projets respectueux de l'environnement et du patrimoine naturel.

Au cours de l'exercice 2011, le Fonds de dotation FAMILLE PARTAGE ESPERANCE avait reçu à titre irrévocable 800.000 euros et 1.640.000 euros en numéraire représentant une valeur totale de 2.440.000 euros composant la dotation initiale en capital. Il n'y a pas eu de nouveau versement au cours de cet exercice. La dotation du fonds de dotation est consommable.

Les moyens d'action du fonds sont notamment :

- Le soutien financier et/ou administratif et/ou humain à des organisations ayant un objet social analogue ou complémentaire à l'objet social du fonds de dotation,
- La création, l'animation et l'administration d'un ou plusieurs lieux d'accueil pour les populations visées par l'objet social du Fonds,
- Le financement ou cofinancement de projets de développement compatibles avec l'objet social du Fonds,
- Le financement d'opérations ponctuelles compatibles avec l'objet social du Fonds.

EVENEMENTS DE L'EXERCICE

Versements de dons

Le 14 avril 2025, le Fonds de dotation a fait un don de 650 euros à l'Association Un Esprit de famille dont le but est d'encourager, d'accompagner sous forme d'enseignement de bonnes pratiques, de soutenir et de développer la philanthropie familiale et privée en France, en Europe et dans le monde.

Le 22 septembre 2025, le Fonds de dotation a versé 100 000 euros à la fondation Les Amis de l'Arche pour contribuer au développement des structures et projets en faveur des personnes en situation de handicap.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Conventions comptables générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code de Commerce et au règlement N°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ Continuité d'exploitation
- ✓ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- ✓ Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'acquisition. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de règles et méthodes comptables et comparabilités des exercices

La réglementation ANC 2022-06 du 4 novembre 2022, relatif à la modernisation des états financiers, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Les dispositions du présent règlement s'appliquent de manière prospective et consistent principalement en :

- une harmonisation des intitulés et des rubriques avec les recommandations de l'ANC ;
- une actualisation de certaines notes de l'annexe.

Ces aménagements n'ont aucune incidence sur les méthodes comptables, le résultat net et les capitaux propres.

Les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation sont détaillées dans les notes relatives aux postes du bilan et du compte de résultat.

Notion de résultat courant et exceptionnel

Conformément au règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, les éléments des activités ordinaires, même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant, sont compris dans le résultat courant. Les comptes de produits et de charges exceptionnels enregistrent les impacts d'un événement majeur et inhabituel, les écritures comptables d'origine purement fiscale, les changements de méthodes inscrits en résultat et les corrections d'erreurs.

Un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'avoir une influence sur le jugement que les utilisateurs des documents de synthèse peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entité ainsi que sur les décisions qu'ils peuvent être amenés à prendre. Un événement inhabituel est un événement qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité. Un événement est présumé inhabituel lorsqu'un même événement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices comptables et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices comptables

NOTE SUR LES COMPTES

Les immobilisations financières s'élèvent à 220 milliers d'euros et correspondent :

- aux titres de participation de la Société Coopérative « Entreprendre pour Humaniser la Dépendance » à hauteur de 200 k€, qui a pour activité de réaliser et de gérer des constructions pour des personnes en situation de perte d'autonomie.
- aux titres immobilisés de la Société Coopérative Valfontaine à hauteur de 20 k€, qui a pour objectif de rénover une résidence de logements afin de pour recevoir au titre de leur résidence principale, des personnes retraitées faisant le choix de vivre dans un esprit collaboratif, en un lieu collectif porteur de valeurs familiales et sociales et ancré de manière durable dans le territoire, tant d'un point de vue économique qu'environnemental.

Conformément au règlement ANC n°2018-06, les dotations consommables du fonds de dotation sont comptabilisées en fonds propres consommables. Au cours de l'exercice, les dotations consommables se sont élevées à 100 milliers d'euros.

Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	0
Autres emprunts obligataires	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Emprunts et dettes financières divers	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 520
Dettes fiscales et sociales	0
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0
Autres dettes	0
Total	4 520

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	0
Autres immobilisations financières	0
Créances clients et comptes rattachés	0
Personnel et comptes rattachés	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0
Etat et autres collectivités publiques	0
Autres créances	0
Disponibilités	0
Total	0

FAMILLE PARTAGE ESPERANCE
Fonds de dotation
Siège social : 25 rue de Balzac
75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

 Des experts à votre service.

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE inscrite aux tableaux de l'Ordre des régions :
Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de
Loire, Grand-Est, Hauts-de-France, Île-de-France, Normandie, Nouvelle-
Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
membre de la Compagnie Régionale
Ouest-Atlantique

SIÈGE SOCIAL :
Parc Technopole - Rue Albert Einstein
53810 CHANGÉ

ADRESSE POSTALE : Parc Technopole - Rue Albert Einstein - CS 83006 - 53063 LAVAL Cedex 9
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 6 661 510 € - RCS LAVAL 557 150 067 - N° D'IDENTIFICATION FISCALE FR 48 557 150 067 - CODE APE 6920Z

FAMILLE PARTAGE ESPERANCE
Fonds de dotation
Siège social : 25 rue de Balzac
75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'Administration du Fonds de dotations FAMILLE PARTAGE ESPERANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FAMILLE PARTAGE ESPERANCE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit, dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant, exposé dans la note « Changement de règles et méthodes comptables et comparabilités des exercices » de l'annexe des comptes annuels, concernant l'incidence de la première application du règlement ANC n°2022-06 qui expose le changement de méthodes comptables.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné dans la partie « observation » du présent rapport, la note de l'annexe « Changement de règles et méthodes comptables et comparabilités des exercices » expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport d'activité, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires, relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes, ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude, est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues, et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements, ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs, pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels, au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents, de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sèvres, le 11 juin 2026

FITECO,
Commissaire aux Comptes



Arnaud MANSON
Associé

FAMILLE PARTAGE ESPERANCE

Fonds de dotation

Siège social : 25 rue de Balzac
75008 PARIS

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2025

Etats financiers : Bilan - Actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement (II)	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets (...), droits et valeurs similaires	0	0	0	0
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	0	0	0	0
Participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	220 000	0	220 000	220 000
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL immobilisations financières	220 000	0	220 000	220 000
TOTAL de l'actif immobilisé (III)	220 000	0	220 000	220 000
Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production	0	0	0	0
Produits finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
TOTAL Stock et en-cours	0	0	0	0
Créances clients et comptes rattachés	0	0	0	0
Autres créances	0	0	0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0	0
Capital souscrit appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	0	0	0	0
Actions propres	0	0	0	0
Autres titres	0	0	0	0
Instruments financiers à terme et jetons détenus	0	0	0	0
Disponibilités	1 384 872	0	1 384 872	1 484 991
TOTAL Valeurs mobilières de placement	1 384 872	0	1 384 872	1 484 991
TOTAL de l'actif circulant (IV)	1 384 872	0	1 384 872	1 484 991
Frais d'émission des emprunts (V)	0		0	0
Primes de remboursement des emprunts (VI)	0		0	0
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)	0		0	0
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF	1 604 872	0	1 604 872	1 704 991

Le Commissaire aux Comptes
pour Fitéco
le chargé du mandat

Etats financiers : Bilan - Passif

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Fonds propres sans droit de reprise	0	0
<i>Fonds propres statutaires</i>	1 873 576	1 973 909
<i>Fonds propres complémentaires</i>	0	0
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>	0	0
<i>Fonds propres complémentaires</i>	0	0
Ecart de réévaluation	0	0
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>	0	0
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>	0	0
<i>Autres</i>	0	0
Report à nouveau	-273 644	-273 644
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	0	0
TOTAL Situation nette	1 599 932	1 700 265
Fonds propres consommables	0	0
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
TOTAL Fonds propres (I)	1 599 932	1 700 265
FONDS REPORTES ET DEDIES	0	0
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés	0	0
TOTAL Fonds reportés et dédiés (II)	0	0
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	0	0
TOTAL des provisions (III)	0	0
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
Instruments financiers à terme	0	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 520	4 370
Dettes fiscales et sociales	420	356
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	0	0
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL des dettes (IV)	4 940	4 726
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL DU PASSIF	1 604 872	1 704 991

Le Commissaire aux Comptes
pour Fitéco
le chargé du mandat